|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  | |  | | --- | | **Directives en matière d’audit annuel des subventions du Fonds mondial**  Annexe 5 : Document-type de rapport d’audit des systèmes (efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne) | |  |

novembre 2019 GENÈVE, SUISSE

Table des matières

[Rapport dl'audit indépendant – Audit des systèmes (efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne) 3](#_Toc46821505)

[1. Rapport d'audit indépendant sur l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne 3](#_Toc46821506)

[**1.1** **Rapport d'audit indépendant (sans réserve)** 3](#_Toc46821508)

[**1.2** **Rapport d'audit indépendant (avec réserve)** 5](#_Toc46821509)

[**1.3** **Rapport d'audit indépendant (opinion défavorable)** 7](#_Toc46821510)

[**1.4** **Rapport d'audit indépendant (refus d’émettre une opinion)** 9](#_Toc46821511)

[2. Résumé des conclusions 11](#_Toc46821512)

[2.1 Résumé des conclusions relatives aux contrôles internes 11](#_Toc46821513)

[3. Contexte du programme, structure de l’audit et description des entités 12](#_Toc46821516)

[a. Contexte du programme : [à remplir par le récipiendaire principal] 12](#_Toc46821517)

[b. Entités du programme et démarche de l’audit : [à remplir par le récipiendaire principal] 12](#_Toc46821518)

[4. L’audit 13](#_Toc46821519)

[a. Objectifs de l’audit 13](#_Toc46821520)

[*b.* Portée de l’audit 13](#_Toc46821521)

[*c.* Procédures d’audit 13](#_Toc46821522)

[5. Conclusions et recommandations 14](#_Toc46821523)

**Rapport d'audit indépendant – Audit des systèmes (efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne)**

Secrétaire principal

Ministère de la Santé

P. O. Box 30152-00100

Ficticia

1. **Rapport d'audit indépendant sur l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne**
2. 1. **Rapport d'audit indépendant (sans réserve)**

Nous avons réalisé un audit du système de contrôle interne établi et utilisé par [nom], le « récipiendaire principal » (ou sous-récipiendaire) dans le cadre du programme [titre du programme], le « programme », aux fins de gérer les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Les risques examinés peuvent être liés à une utilisation des crédits fournis par le Fonds mondial non conforme aux dispositions de l’accord de subvention, notamment au budget et au plan de travail approuvés et aux modifications y afférentes contenues dans les lettres de mise en œuvre, ou à des erreurs, des irrégularités et des fraudes liées aux financements du programme.

Le présent audit couvre l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne pour la période du [date] au [date].

Nos conclusions sont présentées dans les sections correspondantes de notre rapport et s’adressent uniquement au Fonds mondial, afin de lui apporter la garantie que les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme sont dûment gérés et contrôlés.

**Responsabilités respectives des dirigeants du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et des auditeurs**

La direction du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement efficace du système de contrôle interne, notamment de la gestion et du contrôle des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme.

Nous sommes chargés de réaliser un audit du système de contrôle interne et de rendre compte au Fonds mondial de nos conclusions, conformément au mandat de la mission d’audit. Il y est indiqué que nous devons mener nos travaux dans le respect du cadre international et des normes internationales relatifs aux missions d’assurance (publiés par la Fédération internationale des experts comptables), sous réserve que ces normes puissent être appliquées au contexte spécifique d’un audit des systèmes ayant vocation à fournir des garanties sur la gestion et le contrôle appropriés des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Ces normes nous obligent à suivre les pratiques éthiques applicables dans l’exercice de nos fonctions.

**Portée de l’audit**

La portée de notre audit est définie dans notre mandat, comme indiqué à la section 4 de notre rapport. L’audit comprend une évaluation des principaux risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme, par exemple les risques liés à une utilisation des crédits fournis par le Fonds mondial non conforme aux dispositions de l’accord de subvention, notamment au budget et au plan de travail approuvés et aux modifications y afférentes contenues dans les lettres de mise en œuvre, ou à des erreurs, des irrégularités et des fraudes liées aux financements du programme. Nous déterminons si le système de contrôle interne est conçu de manière à atténuer suffisamment ces risques et s’il fonctionne efficacement.

Nos travaux sont exclusivement centrés sur les contrôles internes clés du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et spécifiquement sur ceux liés au programme, qui sont conçus pour prévenir et détecter les erreurs, irrégularités ou fraudes majeures relatives aux financements du programme.

Afin de déterminer ce qui constitue une faiblesse ou une déficience majeure du système de contrôle interne, nous avons déterminé si l’absence ou le dysfonctionnement d’un contrôle ou d’un ensemble de contrôles entraînait un risque important d’erreur, d’irrégularité ou de fraude majeure en lien avec l’utilisation des financements du programme fournis par le Fonds mondial.

À ce titre, nos conclusions ne sauraient servir à identifier chaque faiblesse éventuelle des contrôles internes du système du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) ou du programme. De plus, même si nos travaux tiennent compte de facteurs qualitatifs et quantitatifs, ce n’est pas un audit de la performance. Il est centré sur les contrôles financiers internes et non pas sur les contrôles opérationnels.

Nous avons tenu compte de tous les éléments de preuve qui nous ont été présentés au cours de notre travail de terrain ayant pris fin le [date de la réunion de clôture], notamment des commentaires et informations reçus ultérieurement du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et du Fonds mondial jusqu’à la date du présent rapport.

Nous estimons que les données que nous avons collectées sont suffisantes et appropriées pour émettre une opinion sans réserve.

**Opinion sans réserve**

Selon nous, le système de contrôle interne établi et utilisé par le récipiendaire principal (ou le sous-récipiendaire) aux fins de gérer les risques majeurs pouvant entraver l'atteinte des objectifs du programme est dûment conçu et utilisé efficacement pour la période du [date] au [date].

**Observation** *<supprimer ce paragraphe s’il n’est pas applicable>*

Sans émettre de réserve, nous attirons votre attention sur les conclusions présentées à la section 5 de notre rapport, relatives à des faiblesses mineures du système de contrôle interne. Ces faiblesses ne présentant pas de risque important pour l'atteinte des objectifs du programme, nous estimons qu’elles ne sont pas majeures dans le contexte de notre audit. Nous vous les signalons néanmoins, conformément à notre mandat, afin qu’elles puissent être portées à l’attention du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et rectifiées de manière à améliorer le système de contrôle interne.

**Distribution et utilisation**

Le présent rapport est fourni au ministère de la Santé et au Fonds mondial à titre d’information.

*Signature de l’auditeur <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Nom de l’auditeur signataire <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Adresse de l’auditeur <bureau responsable de l’audit>.*

*Date de signature <ne pas utiliser pour les projets de rapport. Date de signature du rapport final.>*

* 1. **Rapport d'audit indépendant (avec réserve)**

Nous avons réalisé un audit du système de contrôle interne établi et utilisé par [nom], le « récipiendaire principal » (ou sous-récipiendaire) » dans le cadre du programme [titre du programme], le « programme », aux fins de gérer les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Les risques examinés peuvent être liés à une utilisation des crédits fournis par le Fonds mondial non conforme aux dispositions de l’accord de subvention, notamment au budget et au plan de travail approuvés et aux modifications y afférentes contenues dans les lettres de mise en œuvre, ou à des erreurs, des irrégularités et des fraudes liées aux financements du programme.

Le présent audit couvre l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne pour la période du [date] au [date].

Nos conclusions sont présentées dans les sections correspondantes de notre rapport et s’adressent uniquement au Fonds mondial, afin de lui apporter la garantie que les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme sont dûment gérés et contrôlés.

**Responsabilités respectives des dirigeants du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et des auditeurs**

La direction du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement efficace du système de contrôle interne, notamment de la gestion et du contrôle des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme.

Nous sommes chargés de réaliser un audit du système de contrôle interne et de rendre compte au Fonds mondial de nos conclusions, conformément au mandat de la mission d’audit. Il y est indiqué que nous devons mener nos travaux dans le respect du cadre international et des normes internationales relatifs aux missions d’assurance (publiés par la Fédération internationale des experts comptables), sous réserve que ces normes puissent être appliquées au contexte spécifique d’un audit des systèmes ayant vocation à fournir des garanties sur la gestion et le contrôle appropriés des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Ces normes nous obligent à suivre les pratiques éthiques applicables dans l’exercice de nos fonctions.

**Portée de l’audit**

La portée de notre audit est définie dans notre mandat, comme indiqué à la section 4 de notre rapport. L’audit comprend une évaluation des principaux risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme, par exemple les risques liés à une utilisation des financements du programme non conforme aux conditions contractuelles applicables et les risques d’erreurs, d’irrégularités et de fraudes liés aux financements du programme. Nous déterminons si le système de contrôle interne est conçu de manière à atténuer suffisamment ces risques et s’il fonctionne efficacement.

Nos travaux sont exclusivement centrés sur les contrôles internes clés du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et spécifiquement sur ceux liés au programme, qui sont conçus pour prévenir et détecter les erreurs, irrégularités ou fraudes majeures relatives aux financements du programme.

Afin de déterminer ce qui constitue une faiblesse ou une déficience majeure du système de contrôle interne, nous avons déterminé si l’absence ou le dysfonctionnement d’un contrôle ou d’un ensemble de contrôles entraînait un risque important d’erreur, d’irrégularité ou de fraude majeure en lien avec l’utilisation des financements du programme fournis par le Fonds mondial.

À ce titre, nos conclusions ne sauraient servir à identifier chaque faiblesse éventuelle des contrôles internes du système du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) ou du programme. De plus, même si nos travaux tiennent compte de facteurs qualitatifs et quantitatifs, ce n’est pas un audit de la performance. Il est centré sur les contrôles financiers internes et non pas sur les contrôles opérationnels.

Nous avons tenu compte de tous les éléments de preuve qui nous ont été présentés au cours de notre travail de terrain ayant pris fin le [*date de la réunion de clôture*], notamment des commentaires et informations reçus ultérieurement du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et du Fonds mondial jusqu’à la date du présent rapport.

Nous estimons que les données que nous avons collectées sont suffisantes et appropriées pour émettre une opinion avec réserve.

**Fondement d’une opinion avec réserve**

Nous nous référons aux conclusions indiquées à la section 1 (résumé des conclusions) de notre rapport, relevant des faiblesses importantes du système de contrôle interne, qui présentent un risque majeur pour l'atteinte des objectifs du programme. Nous estimons que l’incidence de ces faiblesses pour l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne est importante dans le contexte de notre audit.

[Nous n’avons pas été en mesure d’obtenir des informations suffisantes et appropriées sur [indiquer les questions], car [indiquer les raisons/circonstances]. L’incidence de ces faiblesses sur l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne est importante, sans pour autant être généralisée dans le contexte de notre audit.]

**Opinion avec réserve**

Selon nous, en dehors de l’incidence des faiblesses soulignées dans le paragraphe précédent « Fondement d’une opinion avec réserve », le système de contrôle interne établi et utilisé par le récipiendaire principal (ou le sous-récipiendaire) aux fins de gérer les risques majeurs pouvant entraver l'atteinte des objectifs du programme est dûment conçu et utilisé efficacement pour la période du [date] au [date].

**Distribution et utilisation**

Le présent rapport est fourni au ministère de la Santé et au Fonds mondial à titre d’information.

*Signature de l’auditeur <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Nom de l’auditeur signataire <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Adresse de l’auditeur <bureau responsable de l’audit>.*

*Date de signature <ne pas utiliser pour les projets de rapport. Date de signature du rapport final.>*

* 1. **Rapport d'audit indépendant (opinion défavorable)**

Nous avons réalisé un audit du système de contrôle interne établi et utilisé par [nom], le « récipiendaire principal » (ou sous-récipiendaire) » dans le cadre du programme [titre du programme], le « programme », aux fins de gérer les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Les risques examinés peuvent être liés à une utilisation des crédits fournis par le Fonds mondial non conforme aux dispositions de l’accord de subvention, notamment au budget et au plan de travail approuvés et aux modifications y afférentes contenues dans les lettres de mise en œuvre, ou à des erreurs, des irrégularités et des fraudes liées aux financements du programme.

Le présent audit couvre l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne pour la période du [date] au [date].

Nos conclusions sont présentées dans les sections correspondantes de notre rapport et s’adressent uniquement au Fonds mondial, afin de lui apporter la garantie que les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme sont dûment gérés et contrôlés.

**Responsabilités respectives des dirigeants du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et des auditeurs**

La direction du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement efficace du système de contrôle interne, notamment de la gestion et du contrôle des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme.

Nous sommes chargés de réaliser un audit du système de contrôle interne et de rendre compte au Fonds mondial de nos conclusions, conformément au mandat de la mission d’audit. Il y est indiqué que nous devons mener nos travaux dans le respect du cadre international et des normes internationales relatifs aux missions d’assurance (publiés par la Fédération internationale des experts comptables), sous réserve que ces normes puissent être appliquées au contexte spécifique d’un audit des systèmes ayant vocation à fournir des garanties sur la gestion et le contrôle appropriés des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Ces normes nous obligent à suivre les pratiques éthiques applicables dans l’exercice de nos fonctions.

**Portée de l’audit**

La portée de notre audit est définie dans notre mandat, comme indiqué à la section 4 de notre rapport. L’audit comprend une évaluation des principaux risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme, par exemple les risques liés à une utilisation des crédits fournis par le Fonds mondial non conforme aux dispositions de l’accord de subvention, notamment au budget et au plan de travail approuvés et aux modifications y afférentes contenues dans les lettres de mise en œuvre, ou à des erreurs, des irrégularités et des fraudes liées aux financements du programme. Nous déterminons si le système de contrôle interne est conçu de manière à atténuer suffisamment ces risques et s’il fonctionne efficacement.

Nos travaux sont exclusivement centrés sur les contrôles internes clés du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et spécifiquement sur ceux liés au programme, qui sont conçus pour prévenir et détecter les erreurs, irrégularités ou fraudes majeures relatives aux financements du programme.

Afin de déterminer ce qui constitue une faiblesse ou une déficience majeure du système de contrôle interne, nous avons déterminé si l’absence ou le dysfonctionnement d’un contrôle ou d’un ensemble de contrôles entraînait un risque important d’erreur, d’irrégularité ou de fraude majeure en lien avec l’utilisation des financements du programme fournis par le Fonds mondial.

À ce titre, nos conclusions ne sauraient servir à identifier chaque faiblesse éventuelle des contrôles internes du système du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) ou du programme. De plus, même si nos travaux tiennent compte de facteurs qualitatifs et quantitatifs, ce n’est pas un audit de la performance. Il est centré sur les contrôles financiers internes et non pas sur les contrôles opérationnels.

Nous avons tenu compte de tous les éléments de preuve qui nous ont été présentés au cours de notre travail de terrain ayant pris fin le [*date de la réunion de clôture*], notamment des commentaires et informations reçus ultérieurement du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et du Fonds mondial jusqu’à la date du présent rapport.

Nous estimons que les données que nous avons collectées sont suffisantes et appropriées pour émettre une opinion défavorable.

**Fondement d’une opinion défavorable**

Nous nous référons aux conclusions indiquées à la section 2 (résumé des conclusions) de notre rapport, relevant des faiblesses fondamentales du système de contrôle interne, qui présentent un risque critique pour l'atteinte des objectifs du programme. Nous estimons que l’incidence de ces faiblesses pour l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne est importante et généralisée dans le contexte de notre audit.

[Nous n’avons pas été en mesure d’obtenir des informations suffisantes et appropriées sur [indiquer les questions], car [indiquer les raisons/circonstances]. L’incidence de ces faiblesses sur l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne est importante et généralisée dans le contexte de notre audit.]

**Opinion défavorable**

Selon nous, en raison de la nature fondamentale des faiblesses soulignées dans le paragraphe précédent « Fondement d’une opinion défavorable », le système de contrôle interne établi et utilisé par le récipiendaire principal (ou le sous-récipiendaire) aux fins de gérer les risques majeurs pouvant entraver l'atteinte des objectifs du programme n’est pas dûment conçu et n’est pas utilisé efficacement pour la période du [date] au [date].

**Distribution et utilisation**

Le présent rapport est fourni au ministère de la Santé et au Fonds mondial à titre d’information.

*Signature de l’auditeur <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Nom de l’auditeur signataire <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Adresse de l’auditeur <bureau responsable de l’audit>.*

*Date de signature <ne pas utiliser pour les projets de rapport. Date de signature du rapport* ***final****.>*

* 1. **Rapport d'audit indépendant (refus d’émettre une opinion)**

Nous avons été mandatés pour réaliser un audit du système de contrôle interne établi et utilisé par [nom], le « récipiendaire principal » (ou sous-récipiendaire) » dans le cadre du programme [titre du programme], le « programme », aux fins de gérer les risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Les risques examinés peuvent être liés à une utilisation des crédits fournis par le Fonds mondial non conforme aux dispositions de l’accord de subvention, notamment au budget et au plan de travail approuvés et aux modifications y afférentes contenues dans les lettres de mise en œuvre, ou à des erreurs, des irrégularités et des fraudes liées aux financements du programme.

Le présent audit des systèmes a vocation à évaluer l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne pour la période du [date] au [date].

**Responsabilités respectives des dirigeants du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) et des auditeurs**

La direction du récipiendaire principal (ou du sous-récipiendaire) est responsable de la conception, de la mise en œuvre et du fonctionnement efficace du système de contrôle interne, notamment de la gestion et du contrôle des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme.

Nous sommes chargés de réaliser un audit du système de contrôle interne et de rendre compte au Fonds mondial de nos conclusions, conformément au mandat de la mission d’audit. Il y est indiqué que nous devons mener nos travaux dans le respect du cadre international et des normes internationales relatifs aux missions d’assurance (publiés par la Fédération internationale des experts comptables), sous réserve que ces normes puissent être appliquées au contexte spécifique d’un audit des systèmes ayant vocation à fournir des garanties sur la gestion et le contrôle appropriés des risques pouvant entraver l’atteinte des objectifs du programme. Ces normes nous obligent à suivre les pratiques éthiques applicables dans l’exercice de nos fonctions.

**Fondement du refus d’émettre une opinion**

La portée de notre audit est définie dans notre mandat, comme indiqué à la section 4 de notre rapport. Nous n’avons pas été en mesure d’obtenir des informations suffisantes et appropriées sur [indiquer les questions], car [indiquer les raisons/circonstances]. Ces faiblesses pourraient avoir une incidence importante et généralisée sur l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne dans le contexte de notre audit. En raison de cette incertitude, nous ne pouvons pas émettre une opinion.

**Refus d’émettre une opinion**

En raison de l’importance des faiblesses évoquées au paragraphe « Fondement du refus d’émettre une opinion », nous n’avons pas été en mesure d’obtenir d’informations suffisantes et appropriées pour fonder une opinion. En conséquence, nous n’émettons pas d’opinion relative à l’efficacité conceptuelle et opérationnelle du système de contrôle interne pour la période du *[date] au [date].*

**Distribution et utilisation**

Le présent rapport est fourni au ministère de la Santé et au Fonds mondial à titre d’information.

*Signature de l’auditeur <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Nom de l’auditeur signataire <personne ou société, ou les deux, le cas échéant>.*

*Adresse de l’auditeur <bureau responsable de l’audit>.*

*Date de signature <ne pas utiliser pour les projets de rapport. Date de signature du rapport final>.*

1. **Résumé des conclusions**

**2.1 Résumé des conclusions relatives aux contrôles internes**

Les conclusions relatives aux contrôles internes présentées à la section 5 sont résumées ci-après :



1. **Contexte du programme, structure de l’audit et description des entités**
   1. **Contexte du programme : [à remplir par le récipiendaire principal]**

*[Le récipiendaire principal fournit un bref aperçu de la subvention, notamment des objectifs clés et des activités principales. À ces fins, il peut reprendre la description du programme présentée dans la confirmation de subvention.]*

*Il indique les informations clés relatives au montant de la subvention et au cycle de mise en œuvre nécessaires à une bonne compréhension de la portée de l’audit. Il peut ainsi préciser la phase de la subvention, le montant total engagé, les modifications apportées à la structure de la subvention telles que la fusion avec une autre subvention, le montant inscrit au budget pour l’année visée par l’audit, et le montant décaissé par le Fonds mondial au récipiendaire principal, et par celui-ci aux sous-récipiendaires.*

* 1. **Entités du programme et démarche de l’audit : [à remplir par le récipiendaire principal]**

*Le récipiendaire principal précise la nature de l’audit et la catégorie dans laquelle s’inscrit celui-ci, en veillant à expliquer toute exception convenue. Il présente sous forme de tableau toutes les entités visées par l’audit, en spécifiant leur nom, leur statut juridique, la portée de l’audit, les principales activités financées, le montant des dépenses engagées pendant la période considérée, ainsi que toute autre information utile dont l’auditeur doit être informé.*

1. **L’audit**
   1. **Objectifs de l’audit**

*[Le texte de cette section devrait être identique à celui de la section 2 du mandat.]*

* 1. **Portée de l’audit**

*[Le texte de cette section devrait être identique à celui de la section 5 du mandat.]*

* 1. **Procédures d’audit**

*[Le texte de cette section devrait être identique à celui de la section 6 du mandat.]*

1. **Conclusions et recommandations**

*[L'auditeur documente en détail ses conclusions et recommandations*. *Un numéro séquentiel est attribué à chaque conclusion.]*